AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
http://ageconsearch.umn.edu
aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

Pierre TRINQUET, **Maîtriser les risques du travail.**
Paris, PUF, Le Travail Humain, 1996, 313 p.

Cet ouvrage s'interroge sur les limites de l'efficacité des dispositifs de prévention des accidents du travail. Certes, le problème est d'importance. Le nombre des accidents de travail, dont la tendance était à la baisse depuis le début des années 70, s'est accru depuis 1987. En 1991, on comptait 787 000 accidents avec arrêt. Environ 4 accidents du travail (hors trajets) tuent aujourd'hui chaque jour. L'auteur s'intéresse plus particulièrement au bâtiment, secteur où le risque est le plus élevé. En 1992, les salariés du bâtiment qui représentent 9 % des salariés sont victimes de 21 % des accidents de travail. Rappelons que l'agriculture figure également parmi les secteurs à haut risque en terme d'accidents du travail. En 1993, le taux de fréquence moyen par branche est de 26, de 38 pour les salariés agricoles, et il culmine à 67 pour le BTP. Il n'existe pas de données comparables pour les exploitants agricoles, qui relèvent d'assurances privées où les données d'accidents du travail ne sont pas distinguées de celles de la vie privée.

L'auteur, cadre du bâtiment à l'origine, se réfère à son expérience professionnelle. Il analyse les textes réglementaires et s'appuie sur des enquêtes sociologiques et ergonomiques auxquelles il a pris part. Son approche s'appuie sur les plus récents travaux d'ergonomie, de psychologie cognitive et de psychopathologie. Il met en évidence comment l'appréhension de la politique de sécurité du travail par les assureurs limite sa portée préventive. Plus précisément, il montre que les conceptions qui ont présidé à l'élaboration des politiques de prévention, que ce soient les textes des législateurs ou les méthodes et dispositifs des "préventeurs", sont fortement marquées par le taylorisme. Alors, quand ce n'est pas la mise en scène qui les tourne en dérision, c'est l'inadéquation des dispositifs de sécurité qui se manifeste : les consignes de sécurité ne permettent bien souvent pas de tenir les délais ; la sous-traitance en cascade, avec des marchés attribués aux *"moins disant"*, accroît les risques ... A la limite, dans nombre de situations, il est impossible de travailler sans commettre d'infractions. La conception taylorienne conduit les textes à prendre en compte un *"travail-étalon"* mythique. Le problème posé est de gérer la complexité, la variabilité et l'incertitude. Le travail prescrit par les organisateurs n'est pas celui que réalisent concrètement les ouvriers. C'est au sein de cet écart, de cette *"boîte noire"* du travail, qui fait que *"ça marche"* et que les grèves du zèle mettent en lumière *a contrario*, que se joue la question de la sécurité du travail. Les textes sont aujourd'hui incapables de se saisir de ce domaine non formalisé. La division du travail entre conception et exécution nie les compétences des opérateurs. Elle ignore leurs savoirs et, en les cantonnant dans des rôles d'exécutants, laisse peu de place à leur investissement quant à leur sécurité.

L'auteur formule des propositions visant à intégrer dans les textes le risque issu de cet écart entre le travail tel qu'il est prescrit et tel qu'il se réalise, en reconnaissant et en prenant en compte l'initiative des opérateurs au cours du processus même de production. *"La non-reconnaissance de l'acteur salarié en tant que gestionnaire de sa propre ressource dans le système de prévention face à une situation de travail fluctuante et complexe limite l'efficacité des mesures de prévention préconisées"*. Il recommande d'alléger la réglementation pour permettre plus d'initiative, notamment aux opérateurs. Pour cela il suggère de s'appuyer sur le droit

de retrait, introduit par les lois Auroux, qui offre la possibilité de dépasser la traditionnelle incapacité juridique des salariés au sein de l'entreprise. Il propose ensuite des expérimentations de prévention, sous contrôle du législateur, permettant de dégager les *"potentialités que recèle la créativité ouvrière"* dans le domaine de la sécurité. Ainsi la réglementation, qui ne peut être que prescription, pourrait peut-être mieux s'adapter aux problèmes complexes qu'ont à gérer les individus au travail.

Plus largement, cet ouvrage éclaire les limites des systèmes de gestion des risques. Lorsque l'efficacité est le premier critère de validation de l'activité de production, et qu'elle repose sur les compétences et les décisions d'individus ayant à résoudre des problèmes non codifiés, ceux-ci se retrouvent finalement seuls responsables des risques qu'ils encourent. Les exploitants et les salariés agricoles, à propos desquels les tentatives d'organisation taylorienne du travail ont montré leurs limites, connaissent ce piège de la responsabilité, lorsqu'ils disposent de données floues pour gérer des situations incertaines. C'est alors peut-être paradoxalement, au travers d'une élucidation et d'une appropriation par les textes de cette responsabilité, que les individus au travail ne se retrouveront plus seuls, confrontés à des risques multiples.

Christian NICOURT
INRA ESR, Ivry